

PREFET DE LA MOSELLE

AVIS de CONSULTATION du PUBLIC

d'un dossier d'enregistrement

Projet de méthanisation : société METHABIOVALOR à POURNOY LA CHETIVE



LE PREFET DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

L'arrêté préfectoral n°2017-DCAT-BEPE- 186 du 11 septembre 2017 prescrit l'ouverture d'une consultation du public à la mairie de POURNOY LA CHETIVE du dossier d'enregistrement présenté par la société METHABIOVALOR relatif à la création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de POURNOY LA CHETIVE.

Le dossier est tenu à la disposition du public pendant une durée de quatre semaines, soit du 28 septembre 2017 au 26 octobre 2017 inclus pour y être consulté pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie au public.

Il est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle : « www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale toutes enquêtes publiques – enquêtes-publiques-en-cours ».

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de POURNOY LA CHETIVE ou les adresser au Préfet par lettre à la Préfecture de la Moselle - Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Environnement - 9, place de la Préfecture - 57034 METZ - Cedex 1, ou le cas échéant, par voie électronique (pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public, soit le 26 octobre 2017.

Le dossier d'enregistrement est également transmis aux conseils municipaux de la commune d'implantation du projet : POURNOY LA CHETIVE et des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet : COIN SUR SEILLE, COIN LES CUVRY, POURNOY LA GRASSE, CUVRY.

Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 9 novembre 2017.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à la société Naskeo Environnement – Mme MARTIN-SISTERON Florence – ingénieur d'étude – 52 rue Paul Vaillant Couturier – 92240 MALAKOFF – tel 01 84 76 00 75 – florence.martin-sisteron@naskeo.com

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, le Préfet de la Moselle statuera par arrêté sur la demande de la société METHABIOVALOR.

La décision sera soit un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions, soit un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.